

LA SEIGNEURIE DE MATANE fut accordée le 8 novembre 1672, par l'intendant Talon, à Mathieu Damours, originaire de Paris, fils de Louis Damours, conseiller au Châtelet, petit-fils de Pierre Damours, "chevalier, sieur au Serin, conseiller de Sa Majesté en tous ses Conseils d'Etat et privé, et Surintendant de la justice et police de Troyes (1)," et lui-même membre du Conseil Souverain de Québec (2).

Quelle est l'étendue exacte de cette seigneurie ?

M. Chs.-A. Gauvreau dit dans sa monographie de la paroisse de Trois-Pistoles que "Les Damours sont venus au Canada, vers 1665". C'est en reculer la date d'au moins 13 ans. Le "premier Damours" un Damour, ou d'Amours, car l'on a orthographié ce nom de différentes manières) qui soit venu au Canada est le seigneur concessionnaire de Matane et l'on a une preuve incontestable qu'il était à Québec en 1652, (3) puisque c'est le 30 avril de cette année qu'il se maria avec Marie Marsolet, dont le père, Nicolas Marsolet, était venu y établir ses pénates lors du voyage de Champlain en 1613. De cette union, naquirent 14 enfants, dont 10 garçons et 4 filles. Avec pareille progéniture, le premier seigneur avait droit d'espérer voir son nom se maintenir dans son pays d'adoption, c'est ce qui n'a pas manqué d'arriver, et la paroisse de Trois-Pistoles surtout est là pour en témoigner—les Damours y étant

---

(1) *Dictionnaire Généalogique.*

(2) Les Seigneurs concessionnaires de Matane, de Métis et du Bic, les sieurs Damours, de Payras et de Vitré faisaient partie avec le sieur de Tilly (Pierre le Gardeur) du tribunal érigé par le comte de Frontenac, gouverneur-général, pour juger le gouverneur de Montréal, Perrot, de l'accusation d'avoir fait la traite de l'eau de feu avec les sauvages.

(3) De toute sa famille, seule une de ses sœurs est venue s'établir au Canada, accompagnée de son mari, Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, qui fut lieutenant-général de la Prévôté de Québec.